

Italien LVA Banque ELVi Session 2025
--

43 copies ont été corrigées avec une moyenne de 11,88, un écart type de 3,39 et des notes de 6,70 à 18,00.

Le sujet était l'unité italienne à l'épreuve des autonomies régionales : thème de grande actualité, au centre d'une campagne référendaire nationale qui a fait débat. Le dossier était composé de quatre documents de nature différente : une interview à Sabino Cassese, spécialiste de droit constitutionnel, juge et ancien ministre ; un texte tiré du site d'une importante association culturelle italienne, l'Arci ; un article en français de l'IRIS (Institut de relations internationales et stratégiques) sur la question de l'autonomie régionale et le passage à une « Italie fédérale » ; un document visuel (graphique) publié par le quotidien Il Messaggero avec les diverses étapes du processus d'autonomisation des régions italiennes depuis 1948.

Les deux questions posées sont de nature différente : la première porte sur la compréhension, à savoir la capacité du candidat à présenter le projet d'autonomie régionale italienne tel qu'il se dessine à travers la lecture de l'ensemble des documents qui lui sont proposés. Ce qui est visé est l'aptitude à saisir et restituer, sous la forme d'un résumé analytique comparatif, les informations pertinentes contenues dans le dossier. La deuxième question, en revanche, fait appel plutôt aux connaissances et à la capacité de réflexion personnelle du candidat, en traitant des enjeux d'un tel projet d'un point de vue social, culturel et politique. A la compréhension et à l'expression écrites s'ajoute un essai de traduction en italien d'un extrait du texte en français faisant partie du dossier.

Les copies corrigées attestent dans l'ensemble d'une bonne maîtrise de la langue italienne écrite. On remarque des copies excellentes, aussi bien pour le niveau de la langue que pour l'argumentation. Il est toutefois nécessaire de signaler que, pour certains candidats, la syntaxe de la phrase complexe de l'italien reste hors atteinte, ce qui se traduit par des copies certes correctes d'un point de vue

grammatical, mais dont le contenu est appauvri par une construction de la phrase assez standardisée, qui évite autant que possible les subordonnées et, ainsi, des tournures difficiles liées à l'emploi de la concordance des temps, par exemple, ou l'emploi des pronoms, en particulier les formes des pronoms sujets propres à la langue écrite ainsi que les relatifs indirects.

Voici les erreurs les plus fréquentes qui ont été répertoriées tout au long de la correction : a) accord du nom et de l'adjectif : « le regioni poveri » ; b) la conjugaison des verbes, en particulier les formes du participe passé irrégulier (« chiedeto » à la place de « chiesto », par exemple), mais également le présent de l'indicatif (« composano » à la place de « compongono », « introduisce » à la place de « introduce »), le futur (« poteranno » à la place de « potranno ») ou le conditionnel (« valerebbe » à la place de « varrebbe ») ; c) emploi des pronoms : « a chi piace », « i cui chiedono » ; d) l'orthographe : « « spiega », « tutta via », « « rischiera », « « mà », « trà », etc. ; e) gallicismes : « « importante », « evoca », « partecipa », « maggiore », « stimo che », « considero che », « conoscere una più grande plasticità » ; f) l'usage des prépositions reste aussi une source d'erreurs, même pour des candidats LVA : la différence di/da (« l'obiettivo da questa legge », « più di potere », etc.) ; g) vocabulaire : « dibattito », « estesa » à la place de « estensione », « austriachi », « germani », etc.

Mais il faut aussi signaler l'emploi correct de plus en plus fréquent de l'apposition « il che » -ainsi qu'une plus grande attention aux connecteurs logiques - ce qui représente incontestablement un progrès dans la maîtrise de l'italien écrit de la part des candidats qui présentent l'Italien LVA.